

Croissance urbaine et recul de la ceinture verte maraîchère à Kinshasa

Francis LELO Nzuzi

Problématique

(¹) République française, ministère des Transports, Centre d'études des transports urbains (1982), *Manuel d'urbanisme pour les pays en développement*, vol.4. < Les transports urbains >, 344 P.

(²) Dhaka, Hyderabad, Karachi, Lagos, Lahore et Kinshasa.

Kinshasa a la réputation d'une ville à expansion rapide: 8,5% en 1976 avec une croissance spatiale de 9% par an (¹); 5% par an de croissance annuelle au cours de la décennie 2000 (de Saint Moulin, 2001) dont 4,5% d'accroissement naturel et 0,5% de solde migratoire (Hôtel de Ville de Kinshasa, 2007), 6,3% de croissance urbaine par an (FAO/HUP, 2008). Les projections du FNUAP (1996) estiment qu'en 2015, Kinshasa abritera 10 millions d'habitants contre 8,2 millions en 2009. Sa population continue à croître à un rythme annuel de 4 à 6 %, soit environ quelque 100.000 personnes supplémentaires par année (HUP, 2009). Les mêmes projections indiquent qu'entre 2000 et 2015, Kinshasa figurera parmi les six villes (²) du monde qui vont continuer à se développer à un taux supérieur à 3% par an. D'après Mukoko (1998), elle sera la 28^{ème} ville parmi les 30 plus grandes de notre planète en 2015. Selon les mêmes estimations du FNUAP (*op.cit.*), elle va compter en 2015 parmi les 33 plus grandes villes du monde dont la presque totalité sera issue du Tiers-Monde, sauf Tokyo avec ses 28,8 millions d'habitants. Les estimations de l'Hôtel de Ville de Kinshasa (*op.cit.*) donnent à la ville 20 millions d'habitants en 2037 contre 400.000 habitants en 1960.

C'est à cause de cette expansion rapide que sa superficie urbanisée a déjà dépassé 600 km² sur le total de sa superficie administrative qui est d'environ 10 000 km². Dans les 600 km² de la zone agglomérée, les espaces agricoles couvraient au début des années 90 environ 191,5 km², soit 32,4% de la superficie totale (Lelo Nzuzi, 2004). Comme

Professeur à l'Université de Kinshasa, Faculté d'Economie.
E-mail : lelonzuzi@yahoo.fr

Kinshasa n'arrête de s'étaler, les espaces agricoles reculent devant l'expansion de la ville et la pression foncière, de même que les espaces maraîchers. Pis encore, cette croissance démographique et spatiale s'effectue sur fond de pauvreté et de graves crises de l'habitat, de l'emploi, des transports et des loisirs, etc. En ce qui concerne la qualité de la vie, Kinshasa a aujourd'hui des difficultés pour nourrir et loger les kinois. D'un côté, elle utilise les terres maraîchères pour nourrir les kinois, de l'autre, elle cherche les mêmes espaces pour les loger. Maintenant, la ville se trouve devant une problématique qui est celle de faire un choix entre 'nourrir' et 'loger' le kinois. Cette situation doit interpeller les autorités de la Ville afin que tout soit mis en oeuvre pour sauvegarder les ceintures vertes encore existantes qui, grâce aux cultures maraîchères qui y sont pratiquées, permettent de nourrir la population kinoise. C'est le moment d'en décider car, dans le cadre de la lutte pour l'espace urbain, les terres maraîchères subissent fortement la pression des logements. Pour ce qui est de l'emploi, c'est aussi le moment de se prononcer, le marché étant en crise totale. Ce qui justifie l'essor de l'agriculture urbaine.

Les ceintures vertes de la ville

Les ceintures vertes autour de Kinshasa ont été prévues dans les plans d'urbanisation de la Ville qui prévoyaient des espaces verts pour les cultures maraîchères afin d'assurer la sécurité alimentaire de la population. Ainsi, la notion de ceinture verte a toujours été intégrée dans les différents plans d'aménagement de Kinshasa. Du plan d'urbanisation de Van Malleghen de 1950 au Schéma Directeur d'Aménagement et d'urbanisation de 1975, en passant par les tous premiers tracés de la Ville, la ceinture verte a toujours été un espace périurbain affecté aux cultures maraîchères avec pour avantage d'être proche de la Ville et de fournir des légumes frais bon marché.

(³) MUZINGU, N. (2005), *Agriculture urbaine à Kinshasa: Alternative à l'insécurité alimentaire*. Mémoire, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques, Université de Gembloux.

Le tracé de Georges Moulaert

A la création de la ville, les kinois pratiquaient déjà le maraîchage dans de petits espaces des zones humides déclarées non aedificandi (³). C'est pourquoi, le «tracé» de Georges Moulaert du début du 20^{ème} siècle avait prévu des espaces agricoles périurbains qui entouraient l'espace aggloméré de la ville.

A l'ouest, le site agricole se situait dans l'actuel quartier Nganda (Jamaïque) compris entre la Commune de Bandalungwa, le Camp-Luka, l'Avenue Kasa-Vubu et l'Avenue Benseke (Macampagne) dans la Commune de Kintambo. Au sud, il s'étalait sur plusieurs sites : Bandalungwa-Synkin, la Cité de la Voix du Peuple, le quartier Beau-Vent, le Palais du Peuple, le Stade des Martyrs, le Pont Kasa-Vubu, Matonge 2, la Pépinière de la Funa à Ndolo, etc.

Le tracé de Riquier

Il a servi à organiser l'espace de Kintambo; et Riquier en 1930 y avait prévu une zone neutre pour séparer l'habitat européen de l'habitat africain. Cette zone a servi aussi comme espace vert, mais les archives ne précisent pas si les populations africaines exploitaient cette zone de «no man's land» pour l'agriculture urbaine. Néanmoins, comme l'agriculture urbaine est une vieille tradition kinoise, les populations locales y avaient exploité quelques cultures vivrières.

La ceinture verte de Van Malleghen

Van Malleghen (1950) se servit de cette ceinture verte des années 20, allant du camp Kokolo à la rivière Ndjili en passant par le site maraîcher de la Funa et l'aéroport de Ndolo, pour créer une rupture spatiale entre les anciennes cités indigènes existantes et les cités planifiées indigènes à créer. Il prolongea les espaces agricoles et les fermes à l'est, le long du chemin de fer de Matadi et des vallées humides de la rivière Ndjili pour approvisionner la ville en fruits et légumes, en lait et viande, etc. Ainsi à l'est, le centre maraîcher de Ndjili (62 ha) sera créé en 1952, regroupé au sein de la Coopérative Maraîchère de Ndjili (Coopeman) et celui de Kimbanseke en 1954 (28 ha), répartis en parcelles de 21 ares. En 1957, ce dernier bénéficiera encore de 50 ha et les terres agricoles seront aménagées en 310 parcelles avec des unités parcellaires de 16 ares. Cette ceinture verte bénéficia d'un centre-paysannat à Luzumu au sud-ouest de la ville, et réparti en 11 camps avec une superficie de près de 8.000 ha et environ 320 paysans.

La ceinture verte d'Auguste Arsac

Les troubles socio-politiques post-indépendance avaient perturbé l'organisation des activités agricoles dans les sites maraîchers et comme conséquences : abandon de l'encadrement des maraîchers, difficultés d'approvisionnement en compost et en semences, rétrécissement du marché des consommateurs européens dû au départ des expatriés, baisse de la production après l'expulsion de Kinshasa en 1964 des Congolais du Congo-Brazzaville (les Balaris) dont un grand nombre pratiquait le maraîchage, etc. Tout ceci poussa les maraîchers à concentrer leurs efforts dans la production de légumes.

Le plan régional d'Auguste Arsac (1967) avait rétabli la ceinture verte d'autant plus que le gouvernement proclama l'agriculture : «priorité des prio-

rités». Cette politique donna lieu en 1972 à la création de la Ceinture Verte et Vallée Présidentielle (CVVP) qui entoura Kinshasa de l'ouest (les vallées maraîchères de Kinsuka Brikin) à l'est (Ndjili Cecomaf, Kimbanseke, Kikimi, Nsanda et le Domaine Agro-Industriel Présidentiel de la Nsele) en passant par le sud (Funa, Concessions Bianda, Bisengimana, Mayimbi, Lemba-Imbu, Luzumu, etc.). Le gouvernement fit appel à l'Assistance technique française pour encadrer les maraîchers, et à l'Assistance technique chinoise pour appuyer les riziculteurs. Le développement de la riziculture dans la vallée de la Ndjili a connu son essor avec la création en 1968, à l'initiative du gouvernement, du Programme National Riz (PNR).

En 1972, un arrêté ministériel créa le Centre de Commercialisation des produits Maraîchers et Fruitières de la vallée de la rivière Ndjili (Cecomaf) avec l'Assistance technique de la coopération française. Cecomaf deviendra, après les pillages de 1991 et 1993, le Projet d'Assistance aux Maraîchers de Kinshasa (Pasmakin). De nouveaux périmètres maraîchers vont être mis en valeur : Lemba-Imbu (60 ha) en 1973, Tshangu (84 ha) en 1974, Tadi (19 ha) en 1975 et Funa (81 ha) en 1978. Cette ceinture verte fut dotée en 1974 d'un centre paysannat à Nsanda au sud-est de la ville. Il comptait 10 camps étalés sur 5800 ha avec près de 300 paysans. En 1974, les deux centres-paysannats (Luzumu et Nsanda) avaient produit 970 tonnes de produits vivriers, 2.900 tonnes en 1984 et 780 tonnes en 1990 dont 53 % de manioc, 17 % des légumes, 10,3 % des fruits oléagineux, 5,5 % des fruits et 5,2 % de maïs (Lelo Nzuzi, 2004).

La ceinture verte du Bureau d'Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme

(4) Bureau d'Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du BEAU (4) (SDAU) de 1975 accorde une place prépondérante aux espaces verts et à la ceinture verte. Un nouveau périmètre maraîcher va être mis en valeur : Funa (81 ha) en 1978. Le SDAU confirme la vocation agricole non seulement des vallées maraîchères des rivières Ndjili et Nsele, mais aussi du pool Malebo pour le développement de la riziculture.

Toutes ces ceintures avaient pour vocation d'approvisionner la ville en produits maraîchers. La ceinture

n'était nullement continue. Il y avait des cultures çà et là, en fonction non seulement des dynamismes locaux, mais aussi de la facilité d'accéder à l'eau. Le maraîchage n'a jamais été uniquement le fait des ménages pauvres ou des immigrés récents qui le pratiquaient comme métier principal. A cela, il faut ajouter certains travailleurs du secteur formel de la ville qui l'exercent comme second métier.

La crise de l'emploi et l'essor du maraîchage urbain

Les dizaines des milliers de maraîchers qui exploitent les terres agricoles à Kinshasa ne constituent qu'un échantillon représentatif de ces milliers de kinois dépourvus d'emploi et de ressources qui vivent dans des quartiers pauvres aux conditions de vie précaires et dont le pouvoir d'achat moyen est extrêmement faible. Selon le projet HUP (2009), 64,5 % des kinois dépensent moins de 0,5 \$US par jour pour se nourrir, 27,5 % dépensent entre 0,5 et 1 \$US. D'après le Pronanut (2007), 11,1% des ménages prennent un repas par jour, 64,2% deux repas par jour, 22,6% trois repas par jour et 1,5% sans repas. Au regard de telles statistiques, il n'y a rien de surprenant de constater que l'agriculture urbaine devient l'une des activités principales des kinois réparties dans trois zones géographiques distinctes. Les espaces maraîchers de l'est sont mis en valeur par l'Union des Coopératives des Maraîchers de Kinshasa (Ucoopmakin) ⁽⁵⁾, ceux de l'ouest, ensuite, par l'Union des Associations des Maraîchers de Kinshasa-ouest (Uamko), ceux du sud, enfin, par l'Union des Groupements Maraîchers de Kimwenza (UGMK).

(5) 22 coopératives et 10 pré-coopératives maraîchères.

La crise de l'emploi

Depuis sa création jusqu'à la fin des années 80, Kinshasa florissait en industries : 169 industries en 1970, selon le rapport du Département de l'économie nationale (1970), 342 industries en 1980, d'après l'Institut National des Statistiques (Badibanga, 2009). Jusqu'en 1990, Kinshasa concentrait une part importante des investissements et des activités économiques du pays.

Les chiffres donnés par l'archidiocèse de Kinshasa en 1990 sont exacts: la contribution de la Ville de Kinshasa au PIB était de l'ordre de 20%, sa part dans les activités industrielles et dans le commerce était de 52%. Elle produisait 52% des boissons, 46% des cigarettes, 75% des produits textiles et des constructions métalliques, 80% des produits imprimés et des confections et presque la totalité des plastiques et des chaussures fabriqués au pays. Mais, les pillages de 1991 et de 1993 avaient causé des préjudices énormes aux entreprises kinoises : 50% des entreprises sinistrées, 93% des effectifs des travailleurs touchés (suppression de 100.000 emplois), 81% des dégâts et 1 milliard de dollars de perte, selon la Fédération des entrepreneurs du Congo (FEC) (Lelo Nzuzi, 1995). La ville ne s'est plus relevée économiquement depuis ces pillages. Conséquence : la crise de l'emploi qui frappe Kinshasa de plein fouet.

En 1995, Marysse indiquait que 5% seulement de la population active de Kinshasa occupait un emploi dans le secteur formel et que le revenu de la population urbaine diminuait de 35% (Mpanzu, 2005). A en croire le PNUD/ UNOPS (1998) et selon Mpanzu (*op.cit.*), l'industrie formelle fonctionne depuis plus de 20 ans en dessous de 45% de sa capacité réelle. A l'exception des brasseries, cette industrie n'a cessé de voir sa production baisser. L'enquête 1-2-3 (2005) avait construit un indicateur synthétique du sous-emploi par l'agrégation des différentes composantes du sous-emploi (chômage, sous-emploi visible et sous-emploi invisible) et elle obtint un taux de sous-emploi global de 74,2%. D'après cette enquête, le sous-emploi apparaît donc comme un problème majeur du marché du travail à Kinshasa.

C'est à cause de l'accroissement du chômage que les activités informelles ont commencé à dominer le marché de l'emploi formel. Elles fournissent aujourd'hui 70,9% des emplois à Kinshasa, selon l'enquête 1-2-3 (2005), dont 61,8% des femmes. La même enquête a affirmé que le chômage, selon la définition du Bureau International du Travail (BIT), était peu répandu à Kinshasa: seuls 6,3% des actifs étaient au chômage et que lorsqu'il fallait prendre en compte ce que le BIT appelle les chômeurs découragés, le taux montait à peine à 11,3%. Ces chiffres sont la preuve du dynamisme de ce secteur informel. Le BIT et l'enquête 1-2-3 définissent le secteur informel comme toute activité dotée d'unités de production évoluant sans numéro d'identification nationale avec une comptabilité tenue en dehors des normes du Plan comptable congolais. Ainsi donc, avec 70,9% des emplois, le secteur informel est très largement dominant, dont l'agriculture urbaine.

L'essor du maraîchage urbain

D'après l'enquête 1-2-3, Kinshasa comptait 538.300 unités informelles de production dans le secteur marchand : 63,2% dans le commerce, 14,8% dans l'industrie, 12,3% dans les services, 7,5% dans les activités agricoles, 2,2% dans la construction. Ces unités avaient généré 692.800 emplois en 2004. Les chiffres sur les activités agricoles en 1994 montrent qu'à cette époque déjà, le maraîchage urbain avait pris de l'ampleur après les pillages.

Tableau n° 1 : Répartition des centres maraîchers par commune en 1994

Centres	communes	Avant les pillages de 1991 et 1993			Après les pillages de 1991 et 1993		
		Nombre de maraîchers	Surface brute (hectares)	Surface exploitée (hectares)	Nombre de maraîchers	Surface brute (hectares)	Surface exploitée (hectares)
Ndjili	Ndjili	650	62	35	647	62	59
Manzanza	Kimbanseke	444	28	20	444	28	23
Kimbanseke	Kimbanseke	444	76	30	444	76	33
Tadi	Nsele	250	19	8	250	19	9
Lemba-Imbu	Mont-Ngafula	650	60	45	650	60	50
Tshangu	Kimbanseke	800	84	50	750	84	58
Funa	Mont-Ngafula		81		850	81	62
Mango	Kimbanseke	701	70	50	701	70	55
Mokali	Kimbanseke	370	60	40	365	60	45
Bono	Kimbanseke	328	55	40	328	55	50
Kisenso	Kisenso	350	49	40	370	49	46
Masina Pool	Masina	150	64	10	256	64	60
Bandalungwa+	Bandalungwa		11		1200	11	8
Camp Kokolo							
Total					7.255	719	558

Source : PASMAKIN (1994) cité par Kalombo (1996); Senahup (1996), et par Save the Children (2000).

Le tableau n° 1 répartit par commune les centres maraîchers dans l'espace urbain et périurbain. Après les pillages, la ville comptait 13 sites maraîchers, 7.255 agriculteurs et 558 hectares exploités. La commune de Kimbanseke en compte 6 totalisant à elle seule 373 ha, soit près de 52% du total (Kinkela, 2001). La crise de l'emploi qui a suivi les pillages avait converti certains kinois dans les activités maraîchères. Pour preuve, certains sites ont connu une augmen-

tation remarquable des effectifs des maraîchers et des surfaces cultivées probablement exploitées par les exploitants informels dont la principale source de revenu était devenue l'agriculture.

C'est dans ce cadre que sont nés en 1999 le Service National d'Appui au développement de l'Horticulture Urbaine et Périurbaine (SENAHUP) et, en 2000, le projet Horticulture Urbaine et Périurbaine (HUP). Les deux ont pour objectif de valoriser le maraîchage urbain, de sensibiliser l'autorité urbaine à protéger les périmètres maraîchers contre la pression foncière, d'appuyer et accompagner les maraîchers, etc.

(⁶) Régie des Voies Ariennes.

En 2002, d'après Save the Children (2000) et Senahup (2002), le nombre des périmètres est passé à 60 sites maraîchers parce qu'il fallait compter, hormis les exploitants indépendants, d'autres nouveaux périmètres créés, notamment par la RVA (⁶) (54 ha), Pétro-Congo (1700 maraîchers sur 200 ha), Lokali 1 (350 maraîchers sur 94 ha), Lokali 2 (600 maraîchers sur 110 ha), Baobab (600 maraîchers sur 150 ha), Tshwenge (750 maraîchers sur 200 ha). Avec ces nouvelles créations, Kankonde et al. (2001) parlaient de 30.000 maraîchers en prenant aussi en considération les exploitants indépendants disséminés dans les espaces interstitiels et dans les périmètres périurbains de la ville.

(⁷) S E N A H U P ,
Agriculture urbaine
et périurbaine,
ville de Kinshasa;
Agriculture urbaine ou le paysage
nourricier de la ville,
Marc CHEVRIER,
avril 2006.

En 1954, Kinshasa avait bénéficié d'une superficie de 28 ha consacrés à la production de cultures maraîchères, alors qu'en 2002, le rapport annuel des activités du Senahup indiquait une superficie totale de plus de 700 ha. Chevrier (2006) recensa 41 365 exploitants maraîchers sur une superficie totale de 8.078 hectares à Kinshasa (⁷), tandis que la voix du Congo profond avançait en 2007 le chiffre de 40.000 maraîchers dans l'hinterland de Kinshasa. Même dans les quelques périmètres de la ville encadrés par le projet HUP, l'essor de l'agriculture urbaine est visible.

Tableau n° 2 : Etat des lieux des périmètres encadrés par le projet Horticulture Urbaine et Périurbaine

	Horticulture urbaine		Horticulture périurbaine		Total HUP	
	Actuel	Potentiel	Actuel	Potentiel	Actuel	Potentiel
Superficie (ha)	494	620	200	300	700	920
Associations	302	417	38	70	340	487
Nombre de maraîchers	16.000	18.000	258	810	16.258	18.810

Source : Projet Horticulture urbaine et périurbaine 2009.

Le tableau n° 2 indique aussi une nette augmentation des effectifs des maraîchers dans les sites encadrés par le projet Horticulture Urbaine et Périurbaine (HUP) : 16.000 dans les sites urbains regroupés dans 302 associations et 258 dans les périmètres périurbains avec 38 associations. Le projet HUP appuie 25 périmètres agricoles dont 1.000 ha de cultures maraîchères et accompagne 12.500 maraîchers professionnels dont 2.500 maraîchers actifs et permanents sur les sites.

L'essor de l'agriculture urbaine dans la ville n'est plus à démontrer. Pronanut et Vision Mondiale avaient mené une enquête en périphérie de Kinshasa dans la zone de santé de Maluku. Les statistiques sur les sources de revenu des ménages indiquent encore que les activités agricoles à elles seules (agriculture, maraîchage et pêche) procurent des revenus à près de la moitié (45%) des 587 ménages enquêtés.

Tableau n° 3 : Les sources de revenus des ménages

Sources de revenus	% des ménages enquêtés (n=587)
Agriculture	35,6
Métiers informels	18,6
Travail salarié	16,0
Petit commerce	13,8
Maraîchage/jardinage	6,0
Autres non spécifiées	5,6
Pêche /Pisciculture	4,1
Elevage	0,3
TOTAL	100,0

Source : PRONANUT et VISION MONDIALE (2008) : Enquête nutritionnelle et de sécurité dans la zone de santé de Maluku.

Le tableau n° 3 montre que la principale activité citée comme source de revenu des ménages par environ 45% des ménages enquêtés tournait autour du secteur agricole (agriculture, maraîchage/jardinage, élevage). Cela se confirme : l'agriculture devient ainsi un secteur créateur d'emploi et une source principale de revenu.

Tableau n° 4 : Le rapport hommes-femmes dans les coopératives maraîchères encadrées par le projet HUP

Site	Superficie (ha)	Distance centre maraîcher - centre ville (km)	Statut foncier	Hommes	Femmes	Total	Epargne \$
MasinaPéto-Congo	6	20	Terrescoutumières	35	87	112	50
Masina Tshangu	8	26	Terrescoutumières	130	252	382	120
Mokali	15	45	Arrêté ministériel	25	575	600	50
Mango	23	42	Arrêté ministériel	192	438	630	
Nsanga	17	32	Arrêté ministériel	193	507	700	350
Manzanza	18	28	Terrescoutumières	124	276	400	
Total	87 ha			699	2.135	2.824	

Source : Projet Horticulture Urbaine et Périurbaine (HUP, 2009).

Le tableau n° 4 donne des chiffres qui démontrent que 75% des femmes participent activement aux activités maraîchères pourvoyeuses d'emploi et de revenu dans les sites encadrés par le projet HUP. Le projet HUP tente de relancer les coopératives parce que les anciennes ont cessé leurs activités. C'est le cas du centre de Kimbanseke qui compte 656 exploitants. Au départ, il y avait 300 adhérents à la coopérative agricole du centre de Kimbanseke (Coopacek), mais les effectifs ont chuté jusqu'à 120 membres, regroupés en 6 associations.

La prédominance féminine, population vulnérable, n'est pas exclusive aux centres maraîchers, appuyés par le projet HUP. En 2002, le Senahup avait recensé dans les sites 18.831 maraîchers, regroupés au sein de 50 associations, dont 8 440 hommes (45%), 10.391 femmes (55%) et 700,50 hectares de superficie avec une moyenne par individu de 0,0372 hectare, c'est-à-dire une moyenne exploitée de 0,04 ha, soit 4 ares ou 400 m² par exploitant. La présence féminine a été aussi confirmée par la monographie de la ville de Kinshasa de 2004 qui rapporta que parmi les principaux mécanismes de survie développés par les femmes, se retrouvaient l'agriculture (5%), le maraîchage (11%) et le petit élevage (6%), soit 22% des femmes dans le secteur agricole. Les effectifs recensés dans les coopératives maraîchères encadrées par l'Union des Coopératives des Maraîchers de Kinshasa (Ucoopmakin) confirment aussi la forte participation féminine. Son rapport de l'année 2008 fait mention de cet essor. L'Ucoopmakin fédère 32 centres maraîchers de la ville et encadre 37.800 agriculteurs dont 27.442 femmes (73%) et 10.358 hommes (27%) qui exploitent une superficie totale estimée à 6.424,63 hectares.

Mais dans certains sites, l'augmentation du nombre des maraîchers ne correspond souvent pas à la hausse des aires exploitées. Selon le projet HUP (2009), les superficies exploitées par les maraîchers sont très variables entre les périmètres et dans les périmètres. Dans les petits périmètres, les parcelles varient entre 1 et 10 ares comme à Kimbanseke et à Bandalungwa, tandis que dans les grands périmètres les moyennes peuvent aller jusqu'à 20-30 ares comme à Ndjili. Kinkela (*op.cit.*) a fait le même constat selon les centres.

En effet, il a trouvé que la superficie moyenne exploitée varie selon les centres : à Kimbanseke, par exemple, 30% des maraîchers exploitent des superficies de 1 à 10 ares ; à Funa, 26% ont des superficies de 11 à 20 ares ; à Ndjili/Cecomaf, 46% exploitent des surfaces de 21 à 30 ares ; à Bandalungwa, 50% cultivent des espaces qui varient entre 1 et 10 ares. Le projet HUP conclue que chaque maraîcher 'professionnel' cultive en moyenne une dizaine d'ares. En gros, les maraîchers cultivent une moyenne de 3 à 30 ares.

Pour ce qui est des plates-bandes, d'après Save the Children (2000), 35 % des maraîchers de Masina exploitent moins de 11 plates-bandes, 48% entre 11 et 30, et 17 % plus de 30 dont la superficie moyenne était de 0,27 ares. Kinkela (*op.cit.*), quant à lui, recensa 83% des maraîchers qui exploitaient entre 10 et 30 plates-bandes dans les centres. Nguya (2005) trouva une moyenne de 30 plates-bandes par exploitant au centre maraîcher de Kimbanseke. Selon le président

de l'Ucoopmakin (2009), un lopin de terre de 625 m² donne 22 plates-bandes d'environ 20 m² en moyenne, les allées non comprises. Pour Kinkela (*op.cit.*), un maraîcher peut, en moyenne, posséder à lui seul 25 plates-bandes de 18 m² chacune, soit 450 m², non incluses les surfaces des allées piétonnes.

L'environnement du site influence-t-il la production ? La production la plus élevée concerne les légumes-feuilles tels que l'amarante. En effet, la culture de l'amarante est la plus répandue dans les centres maraîchers. Le prix de vente de sa plate-bande varie pendant les deux saisons pour deux raisons : inondations en saison des pluies des bas-fonds maraîchers, faible production et hausse des prix ; assèchement des marais en saison sèche, forte production et baisse des prix. Ainsi par exemple, en saison des pluies, selon Nguya (2005), le prix de vente de la plate-bande d'amarante dans le centre maraîcher de Kimbanseke monte à 8,5 \$; par contre, en saison sèche, il baisse à 5 \$. Wirt (2007), après avoir évalué les besoins alimentaires à Kinshasa, a confirmé ces fluctuations des prix des légumes pendant les deux saisons. Elle donne l'exemple de l'oseille qui est victime de l'attaque par les insectes en saison sèche, lesquelles font baisser sa production et hausser son prix. Ainsi par exemple, pendant la saison sèche, une plate-bande d'oseille de 12 m x 6 m revient à 7,4 \$, voire 11,1 \$.

Cette bonne production en saison sèche influence les revenus du maraîcher. Etudiant le cash flow brut du maraîchage dans le centre maraîcher de Kimbanseke, Nguya (*op.cit.*) a trouvé en moyenne qu'un maraîcher avait un bénéfice plus élevé en saison sèche qu'en saison des pluies. Le cash flow brut est cette valeur nette qui n'inclut pas l'autoconsommation. Il est très faible en saison des pluies.

Le tableau n° 5 montre que l'activité maraîchère au centre maraîcher de Kimbanseke est plus rentable en saison sèche qu'en saison des pluies. Ces chiffres ont été confirmés par Bathibua (*op.cit.*), cité par Tshingombe (*op.cit.*), qui a évalué à 2,7 \$ le profit gagné par plate-bande par un maraîcher de Bandalungwa en saison des pluies, alors qu'il monte à plus de 10 \$ en saison sèche.

Le tableau ci-dessus confirme que c'est bien pendant la saison sèche que le maraîcher fait de bonnes affaires surtout lorsqu'il possède plusieurs plates-bandes. Kinkela (*op.cit.*) a calculé le revenu brut moyen gagné par le maraîcher: 105 \$ sur un chiffre d'affaires moyen de 233 \$. C'est pratiquement le même montant que le projet HUP (*op.cit.*) a trouvé dans les sites qu'il encadre : le revenu généré par 4,5 ares (ou 25 planches de 18 m²) est estimé aussi à environ 105 \$ sur un chiffre d'affaires total de 233 \$ pour des cultures de feuilles vertes (amarante et oseille), soit 41 \$/mois. Huart et Tombu (2009) ont recensé sur un hectare 15 à 30 personnes qui y travaillent et nourrissent 1.500 consommateurs. Et grâce à un chiffre d'affaires mensuel de quelques centaines de dollars américains, ces maraîchères, majoritaires sur les sites, garantissent à leurs enfants repas et frais de scolarité.

**Tableau n° 5 : Cash flow net du maraîcher dans
le centre maraîcher de Kimbanseke**

	Saison des pluies	Saison sèche
Cash flow brut	17 \$	100 \$
Autoconsommation	11 \$	18 \$
Cash flow net	6 \$	82 \$

Source : Nguya (2005).

Comme les statistiques le montrent, le maraîchage constitue actuellement une importante activité agricole à Kinshasa et l'une des principales sources de revenu des agriculteurs. Le projet HUP indique que l'activité maraîchère occupe 95 % des cultivateurs et constitue leur unique source de revenu. Dans les centres de Masina, Save the Children (*op.cit.*) et Nkawa (2000) ont trouvé qu'entre 10 et 50% des bénéfices tirés du maraîchage étaient affectés à l'alimentation. D'après Nguya (*op.cit.*), 39% des gains sont principalement alloués aux dépenses liées à l'alimentation du ménage. Il faut aussi signaler que toute la production légumière n'est pas destinée à la vente. En effet, environ 64% des maraîchers de Masina, d'après Nkawa (*op.cit.*), affectent près de 10% de leur production à l'autoconsommation. L'espace occupé par les cultures destinées à l'autoconsommation fut estimée à 1 ou 2 plates-bandes par mois, selon le projet HUP (*op.cit.*).

C'est ce bénéfice financier et cet apport alimentaire qui attirent certains kinoïses qui n'hésitent pas à pratiquer le maraîchage professionnellement comme métier principal et font augmenter les effectifs des maraîchers dans certains périmètres formels ou informels.

La production légumière et l'approvisionnement urbain

La production maraîchère est visible grâce aussi aux nombreux petits maraîchers installés soit dans leurs propres cours d'habitation, soit dans les emprises des avenues principales comme By-Pass, Université, Lumumba, Kasa-Vubu, etc.

La production légumière

A Kinshasa, les principales espèces de légumes cultivés sont de trois grandes catégories : les légumes-feuilles, les légumes-fruit et les racines-feuilles. Ce sont des variétés préférées, assez anciennes et presque traditionnelles qui peuvent être catégorisées de la manière suivante : les légumes-feuilles comme l'amarante (biteku-tekú), l'oseille de Guinée (ngai-ngai), l'épinard baselle, la morelle (bilolo) ; les légumes-fruit comme le gombo (dongo-dongo), la tomate, l'aubergine (solo), le concombre ; les légumes-graines comme le haricot vert (wandu), la courge (mbika) ; les légumes-racines comme la carotte ; les

légumes-tiges comme le céleri, la ciboule (ndembi), les légumes-tubercules comme la patate douce-feuille (matembele), la feuille de manioc (pondu), etc. L'expansion est due à sa grande consommation par les kinois.

Tableau n° 6 : Typologie de légumes produits à Kinshasa et leur occupation du sol

Espèces	Légumes	% d'occupation du sol
Légumes-feuilles	Amarante	28
	Feuilles de patate douce	25
	Ciboule	18
	Feuilles de manioc	15
	Autres	01
<i>Sous-Total</i>		87 %
Légumes-fruits	Aubergine	05
	Tomate	03
	Gombo	03
<i>Sous-Total</i>		11 %
Légumes-racines	Carotte	02
<i>Sous-Total</i>		02 %
TOTAL		100%

Source : Senahup (2002).

Le tableau n° 6 indique que, dans la production légumière, la culture de légumes-feuilles (87%) occupe la première place, suivie des légumes-fruits (11%) et des légumes-racines (2%). Parmi les légumes-feuilles les plus cultivés, l'amarante (28%) prédomine, ainsi que les feuilles de la patate douce (25%) et la ciboule (18%). Les rendements les plus élevés concernent donc les légumes-feuilles tels que l'amarante et la feuille de la patate douce, légumes les plus consommés à Kinshasa. La feuille de la patate douce est préférée parce qu'elle est moins exigeante avec une période de cueillette qui s'étale sur 4 à 5 mois. Le manioc (15%) avec ses feuilles et ses tubercules, est catégorisé comme culture vivrière, mais il intègre partiellement la filière maraîchère à cause de ses feuilles consommées comme légumes. Les légumes-fruits sont dominés par l'aubergine violette (5%), la tomate (3%) ainsi que le gombo (3%). Quant aux légumes-racines, ils sont représentés par la carotte avec 2% d'occupation du sol.

Un approvisionnement légumier déficitaire

Quand la ville comptait 4,2 millions d'habitants en 1995, elle consommait à elle seule plus de 85.000 tonnes de légumes en 1995, selon Kalombo (*op.cit.*), tandis que la production annuelle de légumes de 10.893 exploitants dans les périmètres sous encadrement ⁽⁹⁾ de Pasmakin (1995), était évaluée à 151.000 tonnes. Les produits provenaient principalement de la ceinture verte qui, à elle

(9) Ndjili, Kimbanseke, Mokali, Kisenso, Lemba-Imbu, Isanga, Funa, Manzanza, Dingi-Dingi, Masina Pool, Mango, Tadi et Funa.

seule, approvisionnait la presque totalité des marchés de Kinshasa. Cette ceinture verte couvrait une surface de 2.200 ha, soit 75% de la superficie agricole de la ville. Dans les périmètres encadrés par le projet HUP, les statistiques de 2009 donnent une production maraîchère en saison sèche de 20.172 tonnes, et fruitière de 8.853 tonnes de mangues. Comme en 1995, cette production est consommée sur place.

Mais, les récentes statistiques montrent que la ville connaît un déficit en production légumière. Le constat de ce déficit dans la production légumière a déjà été fait lors des enquêtes préalables de Senahup. En effet, les enquêtes préalables au lancement du plan d'action triennal de relance du secteur maraîcher pour l'année 2000, avaient évalué les besoins globaux en légumes de Kinshasa à 141.182 tonnes contre une production légumière locale dans les sites formels de 30.355 tonnes (Malumba, 2008). Tshingombe (2008), quant à lui, avait évalué ce déficit à 135.000 tonnes par an. Le même auteur souligne que parmi les grandes productions vivrières pratiquées à Kinshasa, les cultures maraîchères interviennent pour plus de 20% dans la ration alimentaire du kinois. Depuis, la situation ne s'est guère améliorée. Au contraire, les rendements moyens obtenus sont relativement faibles et peuvent varier de 0,3-0,5 kg/m² par cycle (gombo, céleri, ciboulette, piment) à 2-3 kg/m² par cycle (amarante, morelle, chou de Chine, chou pommé, aubergine, poireau). Les rendements de la tomate sont particulièrement faibles ne dépassant que rarement le niveau de 1,5 kg/m². Les rendements les plus élevés concernent les légumes-feuilles tels que l'amarante (Nzolameso, *op.cit.*).

A côté de faibles capacités des maraîchers et d'une absence de politique nationale en matière d'agriculture urbaine, les maraîchers sont confrontés aux divers problèmes fonciers auxquels ils ne trouvent pas encore de solution. En effet, 70% des exploitants, selon la voix du Congo profond (*op.cit.*), travaillent sur des terres qui ne leur appartiennent pas. Ce qui insécurise et démotive les maraîchers et ne favorise donc pas la production qui en souffre beaucoup.

Habitat contre agriculture : la lutte pour l'espace urbain

La crise du logement et l'insécurité foncière des espaces maraîchers contribuent au grignotage des terres agricoles, surtout maraîchères, parce que nombreuses sont celles situées dans les espaces interstitiels de la ville.

Deux droits fonciers pour un sol

L'ambiguïté foncière a été créée par la loi 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés.

En effet, à partir de 1973 toutes les terres étaient déclarées domaine exclusif de l'Etat par la loi précitée. Personne ne pouvait s'en réclamer propriétaire si ce n'est l'Etat congolais. Tous les droits dont disposaient les personnes morales ou physiques sont les droits de jouissance. L'Etat garde ainsi les pouvoirs les plus étendus ; et ses droits sur la terre sont imprescriptibles. Cette loi de 1973, tout en consacrant l'exclusivité du droit de l'Etat sur la terre en République Démocratique du Congo, laissa une large manœuvre au pouvoir coutumier pour la gestion de la terre occupée par les communautés locales.

La gestion du sol à la fois par les pouvoirs publics et les autorités coutumières est à la base de l'ambiguïté foncière dans les espaces surtout périurbains. Cette dualité du pouvoir entraîne des conflits d'autorité. D'un côté, les chefs coutumiers revendiquent leur droit légitime de gestion des terres de leurs ancêtres, de l'autre, les pouvoirs publics défendent leur droit constitutionnel selon lequel l'Etat est le seul propriétaire du sol et du sous-sol congolais.

Les chefs coutumiers, autrement appelés chefs des terres dans la ville de Kinshasa, sont généralement des tribus téké et humbu. Avec la croissance rapide de Kinshasa, leurs villages ont été vite rejoints par la ville. La pression de l'habitat les pousse à considérer les espaces destinés à la culture comme des réserves foncières pour d'éventuels lotissements jugés plus lucratifs que la production agricole. L'anarchie foncière a été bien installée par les chefs coutumiers, en complicité avec certains fonctionnaires de l'Etat, dans les zones périurbaines où la propriété ancestrale/coutumière est très respectée. Et pourtant, les terres appartiennent à l'Etat. Bravant les autorités politico-administratives, ils s'approprient des terres appartenant au domaine public de l'Etat dont certains se trouvent être des terres agricoles. Et pourtant, les centres maraîchers sont situés dans le domaine privé de l'Etat.

La crise du logement et la pression foncière sur les terres maraîchères

L'une des principales causes du recul de la ceinture verte maraîchère est la pression de l'habitat. Nous l'avons déjà dit. La lutte pour l'occupation d'un espace y a toujours été âpre. Mais, les terres agricoles finissent toujours par être occupées par les habitations. Dans cette ville où les espaces maraîchers intra-urbains sont limités et ne peuvent être agrandis, ce sont les bonnes terres agricoles qui sont perdues chaque année, car beaucoup de quartiers sont construits maintenant sur des anciennes ceintures vertes. L'urbanisation de Kinshasa se fait donc aux dépens des terres agricoles. Et pourtant, c'est grâce à l'agriculture que de nombreuses familles à Kinshasa vivent, d'autant plus que les routes environnantes de desserte agricole qui facilitaient à l'appro-

visionnement de la ville en produits vivriers sont dans un état de dégradation très avancé, ne permettant pas d'approvisionner la capitale.

La crise du logement

L'histoire rappelle que Kinshasa est une ville qui est née sur les terres agricoles de 30.000 habitants qui y vivaient regroupés dans 66 villages précoloniaux. Comme on va le voir, la ceinture verte de la ville a toujours suscité des convoitises face à l'étalement urbain, car Kinshasa est une ville en crise perpétuelle de l'habitat. Dès sa naissance, sa dynamique s'est accompagnée d'une aggravation de la crise du logement et, en réponse, l'Administration coloniale avait construit des logements sociaux.

Avant 1960, celle-ci avait mis sur pied une politique durable de l'habitat dit social qui avait fait bénéficier à la ville de deux programmes. Le premier concernait les parcelles assainies avec la construction, de 1910 à 1930, des anciennes cités indigènes ⁽¹⁰⁾ et, dans les années 50, des nouvelles cités indigènes ⁽¹¹⁾. Le deuxième consista à produire des logements clés en main avec l'érection, de 1953 à 1959, de plus de 22.000 logements sociaux. Comme on pouvait s'y attendre, cette planification urbaine avait aussi empiété sur les terres agricoles qui étaient déjà menacées par la demande de l'habitat.

L'urbanisation de Kinshasa n'est plus synonyme de croissance économique comme jadis après la seconde guerre mondiale. Après 1960, elle s'opère sur fond de pauvreté. Le manque de volonté politique pour les logements sociaux est manifeste alors que l'Etat congolais garantit le droit à un logement décent dans la Constitution en son article 48. En effet, hormis la construction de casernes ⁽¹²⁾ et d'un camp des ouvriers entre les années 70 et 80, la ville n'a bénéficié au total que de 1916 logements «sociaux» : la Cité Verte (442 logements), la Cité Mama Mobutu (674 logements), la Cité Salongo (800 logements).

Depuis 1990, il n'y a plus eu de programme de construction de logements sociaux. Le programme

⁽¹⁰⁾ Les communes de Kintambo, Kinshasa, Lingwala, Barumbu.

⁽¹¹⁾ Les communes de Bandalungwa, Kalamu, Ndjili, Matete, Lemba et le quartier Babylion construits par l'Office des Cités Africaines (OCA).

⁽¹²⁾ Camp Badiadingi, Camp Mobutu (Kabila aujourd'hui) et CETA (Centre d'Entraînement des Troupes Aéroportées).

d'érection des cités planifiées nommées 'cité Copela', 'cité de l'espoir', 'cité du millénaire', n'est resté qu'un vœu pieux.

La conséquence visible de cette crise du logement est triple : la spéculation foncière, locative et immobilière. Les migrants ruraux fuyant soit la pauvreté rurale, soit les guerres civiles successives et qui sont incapables de louer une maison dans les cités planifiées à 50 \$, un deux pièces à 100 \$, encore moins une maison à 300 \$. Il leur est impossible d'acheter à 150.000 \$ une villa en banco dans une parcelle de 1.000 m² située dans les anciennes cités indigènes, ni dans les cités planifiées indigènes où les maisons en parpaing de 100 m² se vendent à bien plus de 60.000 \$.

La rareté des logements et la surenchère chassent vers la périphérie les populations à faibles revenus. Cette surenchère a aussi atteint les quartiers périphériques de la ville où un lopin de terre de quelques dizaines de m² avec une maisonnette se négocie entre 4000 et 5.000 \$ compte tenu souvent du quartier et de son emplacement. Dans ces quartiers des communes périphériques comme Kimbanseke, un logement de type studio revient à 20 \$ par mois et les appartements comprenant un salon et une chambre reviennent à 40 \$ par mois en moyenne. Partout à Kinshasa, les bailleurs demandent le versement d'une garantie locative de 6 ou 12 mois.

Face à cette spéculation locative et foncière, Kinshasa est aux prises avec une crise grave du logement. Les enquêtes sur la politique de l'habitat donnent des résultats suivants : l'enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes en RD Congo ⁽¹⁴⁾ (2001) a inventorié 40,2% des propriétaires, 43,6% des locataires, 12,3% des logés par un parent / ami / sous-logés, 2,7% des logés par l'employeur, etc. Lelo Nzuzi et Tshimanga Mbuyi (2004) avaient inventorié 49% des propriétaires, 27 % des locataires et 24% des usufruitiers; l'enquête 1-2-3 (2006) avait répertorié 43,8 % des ménages propriétaires de leur logement, 38% des locataires, 2,7% des logés par l'employeur, 2,9% des logés gratuitement par une tierce personne, 0,32% des logés dans la concession familiale, 12% dans le système de location-vente, etc. Le manque de politique de l'habitat est aujourd'hui à l'origine de la crise du logement, comme le démontrent les tableaux ci-après. Et comme conséquence, le déficit va croissant au fil des ans.

⁽¹⁴⁾ MICS 2.

Tableau n° 7 : Estimation du déficit actuel de logements à Kinshasa

Effectifs des ménages				Besoins quinquennaux en logements			Besoins annuels en logements		
1999	2005	2010	2015	1999-2005	2005-2010	2010-2015	1999-2005	2005-2010	2010-2015
570.364	643.457	764.225		73.093			14.619	24.154	33.114

Source : Plan National d'Action pour l'Habitat (2000).

Le tableau n° 7 montre l'écart grandissant au fil des ans entre le nombre de ménages en nette progression depuis 1999 et les besoins annuels croissants en logements jusqu'en 2015. Or, il est connu que depuis 1999, l'Etat n'a pas construit de logements sociaux pour faire face à la demande. Les chiffres montrent que les besoins annuels en logements passeront de 1999 à 2010 de 14.619 unités annuelles à 33.114. Parallèlement, les effectifs des ménages augmenteraient en 1999 de 570.364 à 929 796. Il faudra donc loger plus de 40% des locataires kinois, si l'on s'en tient aux statistiques, sur près des 800.000 ménages en 2010, soit 320.000 logements à construire avec en moyenne 6 individus par ménage.

Tableau n° 8: Besoins globaux annuels en logements de 2000-2015

Scénario 1 (déficit maximum)				Scénario 2 (déficit minimum)			
2000	2001-2005	2005-2010	2010-2015	2000	2001-2005	2005-2010	2010-2015
14.619	71.265	80.800	33.114	14.619	51.904	61.439	33.114

Source : Plan National d'Action pour l'Habitat (2000).

Le tableau n° 8 présente les deux scénarii sur le programme de production de logements afin de couvrir les besoins et rattraper le retard. En 1999, le Plan d'Action National pour l'Habitat projetait à 33.114 unités comme besoin global annuel en logements entre 2010 et 2015. Et, selon le Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) en 2004, Kinshasa devra construire 35.000 logements par an pour rattraper le déficit. Mais, jusqu'aujourd'hui aucun scénario n'a été mis en oeuvre.

Tableau n° 9: Estimation des besoins en superficie

Besoins en superficie pour résorber le déficit en logements existants (en hectares)	Besoins en superficie pour satisfaire les besoins futurs en logements (en hectares)			
	1999-2005	2005-2010	2010-2015	Total
13.423	5.281	3.870	3.728	12.879

Source : Plan National d'Action pour l'Habitat (2000).

Le tableau n° 9 estime les besoins en superficie pour résorber le déficit en logements existants et pour satisfaire les besoins futurs en logements. Et comme l'urbanisation de la ville ne s'effectue pas d'une manière planifiée, des superficies agricoles vont subir encore la pression de l'habitat spontanée, comme elles en sont maintenant victimes.

Le lotissement des terres maraîchères

Les auto-constructions de nouveaux logements empiètent souvent sur les ceintures maraîchères. C'est en périphérie surtout que les kinois excellent dans la construction des habitats spontanés afin de devenir propriétaires. L'habitat spontané représentait en 1997 près de 25,4% de l'aire agglomérée de Kinshasa et abritait près de 50% de la population urbaine (Kalambay, 2001). En effet, la ville compte 24 communes subdivisées en 318 quartiers, dont 254 sont d'auto-construction, soit 79,87% (Kanene, 2001). Comme on le voit, l'auto-construction reste le seul mode existant d'accès à l'habitat, mais très souvent d'une manière spontanée. C'est la raison pour laquelle les espaces verts occupés par l'agriculture urbaine subissent des pressions de l'habitat.

Comme le kinois tient coûte que coûte à devenir propriétaire n'importe où et n'importe comment, le logement est devenu l'un des indicateurs de la réussite sociale. Et ce sont les terres agricoles qui en pâtissent. Les kinois n'hésitent pas à construire anarchiquement même dans des périmètres maraîchers disséminés à travers la ville. Autrefois, lesdits périmètres maraîchers étaient coupés des zones d'habitation. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. En périphérie, les habitations cohabitent avec les plates-bandes maraîchères en incorporant les milieux ruraux et ses bonnes terres agricoles dans le district urbain.

À l'ouest de la ville, les exemples abondent. En 1994, la concession Mimosas 2 (26 ha) à Kinsuka Brikin, située dans la ceinture verte et vallée présidentielle dans la commune de Ngaliema, a été lotie par le ministère des Affaires foncières ; et ce, malgré la pétition de protestation de 117 familles riveraines. La vallée maraîchère de la rivière Mangungu, située dans la même ceinture verte à Ngaliema, a été lotie en 2003 donnant lieu à une centaine de parcelles dont les dimensions variaient entre 3 et 4 ares. Près de 200 maraîchers qui y pratiquaient leurs activités avaient été déguerpis manu militari (Nkonga, 2008). La concession de la station météorologique, appelée Météo Mbinza, a été récemment lotie et de somptueuses villas y poussent comme des champignons. La pétition de protestation signée par les 111 agents de cette station et adressée au gouvernement est restée lettre morte.

À l'est de la ville, les exemples sont légion. Presque tous les centres maraîchers ont intenté un procès contre des autorités coutumières. D'après le président de l'Ucoopmakin, le centre maraîcher de Lukaya est en procès contre le chef coutumier Nsimba Nkimpe, Mango contre le chef Mfumu Ngandu, Ndjili contre le chef Ngangwele, Bambadi contre le chef Ebalavu Davin, Dingi-Dingi contre le chef Matadi Mando. Le Chef Mfumu Nketo de 'Kikimi 1' et 'Kikimi 2' est à l'origine du recul des espaces maraîchers de Kimbanseke.

Comme on le voit, l'insécurité foncière est la caractéristique majeure des centres maraîchers.

Le site rizicole de 17 ha, aménagé sur la rive droite de la vallée de la rivière Ndjili dans la commune du même nom, a aussi été loti. Il y avait là une superficie de 3 ha de riziculture et maraîchage, exploitée jadis par la Mission Agricole Chinoise (MAC). Après les pillages de 1991 et 1993, tous ces 3 ha ont été lotis par des autorités municipales véreuses. De grandes villas ont «poussé» rapidement sur les anciennes terres agricoles en jachère. Les 14 ha restants et exploités par la coopérative Abattoir, encadrée par le Programme National Riz, ont subi aussi les assauts des services urbains des Affaires foncières. Son morcellement qui a commencé dans le bas-fond commence à remonter le versant droit de la rivière.

C'est pour cela que, quand on a créé Cecomaf, il était prévu d'accorder le droit de propriété aux maraîchers pour sécuriser leurs domaines. Mais, cela n'avait pas abouti. Les maraîchers avaient réussi tout de même à avoir des titres de propriété provisoires comme les actes d'exploitants et les fiches de producteurs. Au centre maraîcher de Kimbanseke, par exemple, dans la vallée de la rivière Ndjili, les maraîchers se sont organisés eux-mêmes pour sécuriser leurs lopins de terre. A présent, 50 maraîchers sur les 656 ont réussi à obtenir des numéros cadastraux pour leurs parcelles. Mais, ils n'ont pas encore obtenu le certificat d'enregistrement, titre de propriétaire seul valable en RD Congo. Près de 150 maraîchers dudit centre ont introduit leurs demandes de numéro cadastral au niveau des Affaires foncières. Craignant la spoliation éventuelle de leurs domaines, certains maraîchers conscients de la valeur réelle de leurs bas-fonds cèdent à la tentation de vendre leurs lopins de terre aux tierces personnes, en versant 10 % du produit de la vente au profit de la coopérative Coopacek.

Toujours dans la vallée de la rivière Ndjili, le Chef coutumier Ngangwele, soutenu par une décision de la Justice, avait réussi à faire déguerpir les cultivateurs de l'espace maraîcher de Mulimbi (22 ha) à Masina Abattoir, situé dans la ceinture verte à l'est de la ville. Le chef coutumier y lotit 16 hectares, soit 84% de la surface totale du site en faisant borner des parcelles de 500 m² chacune. Il laissa à l'agriculture 3 hectares dont 2 pour les activités maraîchères (15) et 1 pour l'élevage porcin (Madia, 2009). L'auteur note une perte des espaces du fait du mauvais lotissement du site qui contient 88 parcelles au lieu de 250. Aujourd'hui, la surface cultivable a encore diminué passant de 19 hectares

(15) Choux, ciboulette, tomate, piment, concombre, haricot, navet, amarante, oseille, etc.

à 3 hectares. La production actuelle est de 4 tonnes de légumes par mois en saison sèche pour 2 hectares; et si la totalité du site était exploité dans les mêmes proportions, elle produirait 38 tonnes. Le rapport, fourni par le Senahup en 2002, a recensé 50 maraîchers sur la vallée Molimbi en 2002.

Au début de la décennie 2000, la ferme Nzeza Nlandu dans la commune de Kisenso, située dans la vallée de la rivière Ndjili, a été lotie par des agents véreux des services du Cadastre. Ils avaient morcelé 103 parcelles où se sont établis aujourd'hui près de 618 habitants. Ils laissèrent à l'agriculture 36 hectares exploités par 275 maraîchers (Kashimba, 2009).

D'après Kubarika (2007), le centre de Lemba-Imbu, dans la vallée de la rivière Ndjili, est aussi menacé parce que sur les 600 ha octroyés par l'Etat, à peine 76 ha (soit 13%) seulement sont exploités par 250 maraîchers pour produire 6,8 tonnes de légumes en 2005 et 13,6 tonnes en 2006. Les 524 ha restants risquent gros avec les chefs coutumiers cupides d'argent autoproclamés lotisseurs.

Même sur les collines du sud, le phénomène de spoliation s'est amplifié. Pendant la décennie 90, les concessions Bisengimana, Mayimbi et Bianda, situées dans la ceinture verte et vallée présidentielle au sud de la ville dans la commune de Mont-Ngafula, avaient subi de fortes pressions de l'habitat. De vastes quartiers ont été lotis sur les versants raides de ces collines et des villas cossues y sont nées sur un site à peine constructible. Le lotissement de la concession Bisengimana, dont le procès court encore, a donné lieu à près de 400 parcelles. La concession Bianda (173 ha) du nom de son propriétaire, dans le quartier Masanga Mbila, suite à une spoliation, a fini par être lotie, M. Bianda ayant cédé une partie de sa concession à l'Etat.

Toujours au sud de la ville, le périmètre maraîcher de la Funa, du nom de la rivière qui le traverse, vient d'être «squatté» par les adeptes d'une secte religieuse qui venaient y prier à autrefois en plein air, à l'ombre des arbres. A leurs risque et péril, ils y ont implanté, sur un versant raide et érodable, plusieurs maisonnettes précaires dans lesquelles vivent des familles entières.

Pendant ce temps, comme la politique de transport ne répond plus aux besoins de la ville qui ne fait que s'étendre et comme de ce fait les distances sont devenues de plus en plus longues, des lotisseurs véreux convoitent maintenant les espaces verts interstitiels ⁽¹⁶⁾ situés en plein cœur de la ville.

⁽¹⁶⁾ Le long de l'avenue Sergent Moke dans la commune de la Gombe, de l'avenue Enseignement en face du stade des Martyrs dans la commune de Kasavubu, de l'avenue de l'Université en face du quartier Kauka dans la commune de Kalamu, sous les lignes haute tension de la SNEL dans la commune de Bandalungwa, sur le site de l'ancien marché Tembe na Tembe dans la commune de Lingwala, dans la concession de la station météorologique dans la commune de Ngaliema, etc.

Exposés à la pollution produite par la fumée des automobiles et par la poussière qui contaminent les légumes, ces périmètres maraîchers ont été lotis par des agents du Cadastre véreux qui cherchaient toujours à les lotir. Et les exemples sont légion des cas d'espaces verts lotis par cupidité. Le quartier Beauvent dans la commune de Lingwala vient de naître sur des anciennes terres agricoles. Un autre exemple vient de Lemba au niveau de l'échangeur de Limete. Le périmètre maraîcher du Camp Riche, communément appelé la pépinière de l'échangeur, a été amputé de quelques hectares pour la construction du Collège Don Peti Peti.

Toujours au centre, «la pépinière de Bandalungwa» (11ha) situé en «sandwich» entre la commune de Bandalungwa et le camp militaire Kokolo est très convoitée. Après plusieurs tentatives de lotissement et plusieurs échecs devant le refus catégorique des maraîchers, son secteur ouest vient de perdre quelques hectares pour l'implantation de deux écoles publiques.

Au nord de la ville, dans la commune de la Gombe, il existe un périmètre maraîcher sur l'avenue du 24 novembre en face de l'Institut Supérieur du Commerce. Il a une superficie de 1,5 ha et le site appartient au ministère de l'Agriculture. Il est affecté à l'expérimentation, au rinçage, à la recherche appliquée et à la production de semences de bases et prébases à multiplier au niveau des coopératives sélectionnées pour la production de semences maraîchères. Depuis 2007, le site a été morcelé en deux. Des hommes d'affaires expatriés y ont construit trois grands immeubles. Le premier, offert au ministère de l'Agriculture, sert de bureaux et les deux autres d'appartements privés.

Un cas exceptionnel à mentionner est la naissance des bidonvilles au nord de la ville à cause de la crise du logement. La ville abrite aussi de vastes quartiers aux cabanes construites avec des matériaux de récupération (triplex, carton, fût déroulé, planche, etc.) dans la commune industrielle de Limete. Bribano (3000 habitants), Paka-Djuma (2500 habitants), Grand-Monde (5000 habitants), Mbandaka 2 (1000 habitants), Kosovo (1200 habitants), etc. sont nés à proximité des usines et des ports privés. Ces quartiers sont confrontés à d'innombrables problèmes quotidiens d'insalubrité. Bribano a été rasé en 2007 après les tristes inondations du 26 octobre.

En conclusion, les exemples ci-dessus montrent à quel point les terres agricoles subissent la pression foncière à Kinshasa. Lorsqu'on sait que l'agriculture urbaine est très importante pour l'autoconsommation et génère des revenus, la diminution et le recul des terres maraîchères ne font que contribuer à l'insécurité alimentaire des familles vulnérables parce que non seulement ils occasionnent les pertes d'emplois, mais aussi la hausse du prix des légumes.

L'effritement des terres maraîchères

Comme on vient de le voir, les espaces maraîchers de Kinshasa sont très convoités et menacés de disparition. Depuis longtemps, les vallées humides

couvertes de légumes marquaient le paysage de Kinshasa. Mais aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Les champs de légumes commencent à laisser la place aux habitations. Ce phénomène constitue un danger pour l'agriculture dans la ville-province de Kinshasa.

Tableau n° 10: Evolution des effectifs des maraîchers dans la ferme Nzeza Nlandu

Année	Effectifs
2002	403
2003	397
2004	383
2005	370
2006	338
2007	316
2008	275

Source : KASHIMBA (2009).

Le tableau n° 10 montre la manière dont les effectifs des maraîchers de la ferme agricole Nzenza Nlandu continuellement ont diminué passant de 403 en 2002 à 275 en 2008 à cause de la pression foncière.

Pareillement, suite à la même pression foncière, le centre maraîcher de Kimbanseke qui s'étalait sur 140 ha doit aujourd'hui se contenter de ses 114 ha. Par conséquent, selon le président du centre, les effectifs de ses maraîchers ont diminué aussi passant de 300 à 120 maraîchers. Le président du site maraîcher de la Régie des Voies Aériennes (RVA), à l'est de la ville, mentionne que son centre s'étalait au départ sur 64 ha, mais il n'en reste que 60 et ne produit plus que 24 tonnes de légumes par mois en saison sèche. Cette situation se généralise dans la ville.

Tableau n° 11 : Evolution des effectifs des maraîchers et des terres agricoles par exploitants

Année	Surface agricole (ha)	Effectifs des maraîchers	Surface moyenne par maraîcher par hectare (ha)	Sources
1977	275	2200	0,12	Ministère de l'Agriculture
1981	(non précisé et estimé à 430)	4300	0,09 à 0,11	Ministère de l'Agriculture
1999	558	7255	0,07	Senahup
2002	700,5	18 831	0,04	Senahup

Source : Senahup (2002), cité par Duplat (2009).

Le tableau n° 11 démontre que les effectifs des maraîchers ⁽¹⁷⁾ augmentent au fil des ans contrairement à la surface moyenne par maraîcher par hectare

(¹⁷) Pour la production vivrière et maraîchère.

qui ne cesse de diminuer. Cela est dû probablement à la hausse des effectifs des maraîchers et aux lotissements de leurs terres au profit des habitations. L'histoire renseigne qu'à Kinshasa en 1954 on avait 28 ha de la production de cultures maraîchères ; et en 2002, le SENA HUP indiquait une superficie totale de 700,50 ha exploitée pour une moyenne de 0,04 ha, soit 4 ares ou 400 m² par exploitant. Le tableau ci-dessus indique que la superficie moyenne est ramenée de 0,12 ha en 1977 à 0,04 ha en 2002. C'est curieux d'observer une augmentation des agriculteurs au fil de ces dernières années et ,concomitamment, une diminution des surfaces moyennes par maraîcher par hectare. Bathibua (2008), cité par Tshingombe (2008) donne 0,23 are comme superficie moyenne d'une plate-bande à la pépinière de Bandalungwa. Une étude menée par Pronanut et Vision Mondiale (2008) a trouvé les mêmes résultats dans la commune de Maluku, comme le démontre le tableau ci-après.

Tableau n° 12 : Les superficies des terres

Superficies possédées en ha	% des ménages (n=152)
0-0,9	33,6
1-1,9	44,7
2-4,0	16,4
5-9,0	2,7
10-47,0	2,7

Source : Pronanut et Vision Mondiale (2008) : enquête nutritionnelle et de sécurité dans la zone de santé de Maluku.

Le tableau n° 12 donne la répartition en ha des superficies possédées par les 152 ménages maraîchers de Maluku. Les résultats montrent que près de la moitié des ménages maraîchers exploitent des terres dont la superficie varie entre 1 et 2 ares. Viennent en seconde position près de 34% des ménages dont les terres exploitées ne dépassent pas 1 are. En conclusion, les terres agricoles s'amenuisent progressivement au fil des années au profit de l'urbanisation.

Conclusion

Cette étude a montré que la crise économique en RD Congo a donné lieu à l'émergence des initiatives privées et surtout aux activités de la débrouillardise dont l'agriculture urbaine. L'essor du maraîchage urbain constitue à présent l'activité agricole de grande importance à Kinshasa. Tous les maraîchers kinois ne

sont pas installés dans les centres officiels d'encadrement. Certains exploitent les cours de leurs habitations, communément appelés le jardin de case ; tandis que d'autres exploitent les potagers le long des voies publiques.

L'agriculture urbaine est un sujet qui intéresse maintenant les géographes aménagistes à double titre : d'un côté, parce qu'il s'agit de la problématique de l'aménagement urbain, de l'autre, parce qu'il est question de l'approvisionnement urbain. Les aménagistes qui étudient l'agriculture urbaine démontrent que les municipalités devaient, en accord avec les maraîchers, penser à une politique planifiée en matière de gestion de l'espace urbain. Le constat est qu'il est maintenant nécessaire de renforcer les interactions entre les agriculteurs et les acteurs du développement urbain. La ceinture verte, mère nourricière de la ville, devra garder encore intacte sa place périurbaine pour l'approvisionner en produits maraîchers, créer de l'emploi et contribuer à atténuer la crise alimentaire et la malnutrition qui sévissent à Kinshasa : 11,2% des enfants de (6-59 mois) souffrent de malnutrition aiguë, 14,8% de malnutrition globale et 23,4% de malnutrition chronique, selon l'enquête démographique et de santé (2007).

Pour préserver la ceinture verte contre la pression de l'habitat, il serait opportun de mettre en valeur les vastes espaces dans le secteur du pool Malebo à l'est de la ville dont les potentialités physiques ne sont plus à démontrer. Le SDAU de 1975 y avait affecté 2.300 hectares d'aménagement agricole. Et cet espace est resté intact 35 ans après. Ainsi, la forte demande en produits horticoles, due à l'énormité du marché des légumes frais de Kinshasa, permettra aux villageois du pool Malebo exploitant les périmètres situés à plus de 60 km de participer au marché.

Francis LELO Nzuzi

Bibliographie sélective

- ARCHIDIOCESE DE KINSHASA (1990), *Connaissez-vous Kinshasa et son église ?* 54 P.
- BADIBANGA, K. (2009), *La production et la gestion des déchets industriels à Kinshasa : cas de la zone industrielle de Limete*, Mémoire de licence en urbanisme, Institut des Bâtiments et Travaux Publics, section Urbanisme, 72 P.
- CHEVRIER, M. (2006), *Agriculture urbaine et périurbaine, ville de Kinshasa ; Agriculture urbaine ou le paysage nourricier de la ville*, SENAHUP.
- de SAINT-MOULIN (2001), «Evolution de la population urbaine en RD Congo», in *Séminaire national de concertation sur le Plan d'Action National pour l'Habitat*.
- DUPLAT, A (2009), *L'agriculture urbaine et périurbaine face aux contraintes foncières à Kinshasa : quelle(s) solution(s) pour une activité durable? Cas du site maraîcher de Kimbanseke*. Mémoire de maîtrise en géographie, Faculté des Sciences, Université Libre de Bruxelles, 114 P.
- HUART, A. et TOMBU, C. (2009), *Congo, pays magnifique*, Bruxelles, Ed. Weyrich Africa.
- KALOMBO, K. (1997), *L'impact de la petite production agricole sur la vie socio-économique de certaines familles à Kinshasa*, Mémoire de licence en sciences et techniques de développement, Facultés catholiques de Kinshasa, 111 P.
- LELO NZUZI (1995), «Zaire : quatre années de 'transition', bilan provisoire», in *L'Afrique Politique : le meilleur, le pire et l'incertain*, Ed. Karthala, Paris, 285 P.
- LELO NZUZI, F. (2008), *Kinshasa : ville et environnement*, Ed. L'Harmattan, Paris, 285 P.
- KUBARIKA, G. (2007), *L'apport de l'agriculture dans la lutte contre la pauvreté dans la ville de Kinshasa*, Mémoire de graduat en économie et développement, Facultés Catholiques de Kinshasa, 48 P.
- LA VOIX DU CONGO PROFOND (2007), n° 0, janvier 2007, 36 P.
- LELA, K. (1996), *Le lotissement et le développement de la ville de Kinshasa*. Travail de fin cycle de graduat en sciences et techniques de développement, Facultés Catholiques de Kinshasa, 45 P.